

Une chronique judiciaire à la façon de D. Simonnot du Canard Enchaîné



Travail pédagogique proposé par Christophe Leroux, enseignant de Sciences
Économiques et Sociales au lycée Jules Guesde.

Travail d'écriture proposé à des classes de secondes après une après-midi passée dans le
tribunal correctionnel de Montpellier

L'objectif de l'après-midi passé au tribunal est avant tout la découverte du fonctionnement
quotidien d'un tribunal correctionnel dans le cadre plus général de la compréhension de la
justice en France.

Dans un second temps je désire que les élèves puissent faire le récit de leur expérience, qu'ils
mettent en scène les émotions qui ne manquent presque jamais de traverser ces séances
particulières. Avec une exigence d'absence de jugements ou, pour le moins, de neutralité de
ton.

Je dois la totalité, ou presque, de ce projet à la journaliste du Canard Enchaîné Dominique
Simonnot qui tient de main de maître une chronique des tribunaux de France. Je la remercie ici
sincèrement de ce ton sans jugement qui donne à entendre et à « voir » la justice ordinaire.

Merci à Christophe Borrás et Isabelle Rozé de m'avoir aidé à finaliser la présentation de ces
travaux d'élèves.

Les consignes suivantes sont données aux élèves :

Séance du tribunal

L'objectif de cette séance au tribunal, au delà de la découverte d'un univers inconnu, est de réaliser une production personnelle sous la forme d'une chronique, comme celle que nous avons déjà étudiée en classe.

Pour cela il vous faut recueillir deux sortes d'informations :

Il faut d'abord que vous ayez des informations concrètes sur le déroulé des affaires, sur les personnes présentes et leur rôle.

- I) Repérez quels sont les différentes personnes présentes dans le tribunal.
- II) Quel rôle ont-elles?
- III) Prenez des notes rapides, mais les plus précises possibles sur l'affaire ou les affaires auxquelles vous avez assisté. Dans quel ordre se déroule le jugement?
- IV) Quelles ont été les conclusions du tribunal?
- V) Auriez-vous jugé l'affaire de la même manière?

Il faut ensuite que vous recueilliez des informations sur les comportements, ressentis et attitudes des différentes personnes présentes. Comment expriment-elles leurs émotions? Quel est par exemple l'attitude de l'accusé face au juge, le ton du juge quand il pose des questions? Comment l'avocat s'exprime-t-il? Est-il dans l'agressivité, cherche-t-il à attirer la compassion? En bref, tout ce que vous pourrez percevoir qui relève des émotions vous permettra de rendre votre chronique judiciaire plus humaine, plus accessible et sans doute plus agréable à lire.

Je vous donnerai des consignes plus précises en classe sur la forme définitive du travail que je voudrais que vous me rendiez. Vous devez aujourd'hui prendre le plus de notes possibles, les conserver et les apporter lors de notre prochaine séance de cours.

Il va de soi que votre attitude dans le tribunal doit être exemplaire, quelques soient les affaires traitées. Si vous avez du mal à vous intéresser à une affaire, privilégiez à ce moment là l'observation des comportements des personnes car nul n'est indifférent à un passage en tribunal et il y a toujours des émotions qui s'expriment quand les différentes personnes interviennent. Vous pouvez aussi relever les comportements qui vous semblent étranges.

INCARCÉRATION

LUNDI 12 NOVEMBRE 2015

CAHIER DE JUSTICE

Par Bérénice Peretti-Watel

Un avocat un peu mûr

Palais de Justice de Montpellier.

Une jeune femme blonde s'assoit sur le banc et lance un regard à son avocat, un peu plus loin, confiant. Lourd, rêche et un peu mûr, celui-ci range quelques dossiers avec lenteur. Bientôt appelée à la barre, Mireille s'avance, hésitante mais farouche. Les deux assesseurs lèvent la tête une seconde, un autre semble végéter dans son siège et encore une autre dormir. Le juge énumère les faits. *"On voit une grande contradiction entre les énormes sommes d'argent qui transitent sur votre compte et votre salaire quasi-inexistant d'esthéticienne."*

Mireille ouvre la bouche, pose ses petites mains manucurées sur le bois clair de la barre. Son avocat se racle la gorge. Il semblerait en plus que Mireille ait déjà un casier judiciaire. *"Déjà 6 condamnations pour vols et blessures involontaires."* La jeune femme bégaye un instant et prend un air léger de légume. *"Cet argent je l'ai aussi gagné. J'ai rendu des services d'esthéticienne à domicile bien payés et je reçois des subventions étudiantes. Tous ces sous, c'est un prêt."*

Le juge l'interrompt un instant *"Comment avez-vous réussi à obtenir un tel prêt de la banque ? Rappelons-le, nous parlons d'environ 36 000 euros sur votre compte et 112 000 euros en chèques. Avouez qu'il est assez peu commun de retrouver de telles sommes sur le compte d'une esthéticienne au chômage."*

Mireille baisse la tête puis relève les yeux, indécise. Sous les yeux froids et implacables du jury elle se reprend et essaie en vain de se justifier. Le procureur rit silencieusement, comme amusé par la gêne de l'accusée et les salades qu'elle raconte.

Mireille se confond encore en explications douteuses que le juge ne semble pas croire un seul instant non plus. Sous le regard insistant de son avocat un peu mou, Mireille essaie de justifier chaque somme d'argent, petit à petit, feuille par feuille. Elle lâche finalement, sous le regard agacé du procureur : *"C'est à ma grand-mère. Elle m'a donné cet argent pour lui acheter un appartement."*

La greffière lève les sourcils. Les jurés lancent mollement un regard dans la salle, espérant peut-être la présence de ladite grand-mère. Le procureur s'énerve, Mireille le coupe d'une voix fébrile et effrontée, elle reprend :

"Mais ! C'est à ma grand-mère !"

Le procureur, cramois, se retient vraisemblablement d'exploser. Il réclame 6 mois de prison, une confiscation dudit appartement, une interdiction de gestion d'entreprise et se rassoit dans son siège, vert de colère. Un assesseur ouvre un œil désintéressé. Un autre encore végète discrètement.

L'avocat s'avance, le teint un peu verdâtre dans sa robe noire, il se racle bruyamment la gorge et commence d'une voix cassée : *"Mireille était jeune, fragile, malade et ne vit pas dans le luxe... Elle est mère, a un modeste salaire et lors de sa déposition, on lui a refusé un avocat"*. D'après lui, il n'y a pas eu de réelle investigation. Il se racle une dernière fois la

gorge et, s'apercevant que sa tirade n'a qu'un effet soporifique sur l'assemblée, il regagne son siège. Mireille fait finalement claquer ses chaussures et tourne les talons.
8 mois ferme.

TABITI Driss 2^{nde}12

EMC

Le 2 NOVEMBRE 2015, au tribunal à Montpellier, la juge entre, c'est 13:50. Un homme entre dans le box accompagné de 2 policiers. La juge s'assoit : « M Mohamed... votre affaire va s'avérer ... (elle finit sa phrase dans sa barbe) M Mohamed, est-ce votre véritable identité ? Car jusqu'à présent vous utilisez de fausses identités ». L'homme ne sait que répondre, peut-être n'a-t-il pas compris. Alors la juge répète sa question plus sévèrement « QUEL EST VOTRE VÉRITABLE IDENTITÉ ? ». Il répond : « Écoutez Madame c'est pas moi les autres identités, moi c'est Mohamed » avec une façon de s'exprimer médiocre. Donc M Mohamed, né à Oran le 15 novembre 1980, lit la juge, a participé, le 13 novembre 2015 à un cambriolage puis à un vol sur mineur. La juge n'a pas fini sa phrase quand un homme dans le banc du public s'exprime en arabe : « Elle dit n'importe quoi cette juge de ***** », il semble être un proche de l'accusé. La juge lance à l'homme un regard dur puis continue à lire les actes commis par Mohamed, elle finit sa phrase en s'adressant à Mohamed « reconnaissez-vous vos crimes ? », « Non Madame... ». Elle n'entend pas les paroles de l'accusé, elle lui demande de s'exprimer plus fort et mieux, « NON Madame... », « Bon emmenez-le devant moi » dit la juge en s'adressant aux policiers chargés de la surveillance de l'accusé. « NE LE LAISSEZ PAS SANS SURVEILLANCE, SURVEILLEZ-LE DE PRES ! » dit-elle au policier. Aussitôt 3 hommes policiers viennent encercler l'accusé, ils se sont placés de façon à ce que qu'il ne puisse s'approcher de la juge. La juge repose sa question à Mohamed, « Reconnaissez-vous tous ces faits ? ». « Ouais, Madame j'ai fait des trucs dans ma vie mais pas tout, j'ai pas fait le cambriolage, c'est pas moi « walah ». »

Et, à ce moment-là, dans le banc du public, le même homme s'exprime de nouveau, la juge reprend sans se soucier des paroles de l'homme : « Monsieur, quels sont donc les faits que vous avouez avoir commis et quels sont ceux que vous n'avait pas commis ? », « Moi madame, j'ai volé le p'tit là » dit Mohamed à voix basse « Mais j'ai pas fait le cambriolage dans le mini-market, moi j'étais juste allé acheter une bouteille de vin » dit-il angoissé. « Écoutez » reprit la juge « Nous allons donc commencer par le cambriolage vu que vous ne voulez pas avouer, vous avez été filmé, vous savez ça ? On vous reconnaît dans la vidéo, reconnaissez-vous cela ? » L'homme dans le public reprend, en arabo-français : « mais c'est

quoi ça ? (←français), dit leur non *****-de-*****, elle essaye de te piéger (←arabe) ». L'avocate de l'accusée se tourne, lui fait signe de se taire sévèrement, puis se retourne vers la juge, en essayant de prendre la parole mais la juge ne la lui accorde pas. La juge prit la parole une nouvelle fois après ces interruptions, elle repose une fois de plus sa question : « Vous reconnaissez vous dans la vidéo que l'on vous a montré ? », « Non madame ! C'est pas moi je vous dis ! » répliqua Mohamed énervé. « D'accord ramenez-le dans le box s'il vous plaît. M Rachid donc, vous êtes employé dans ce mini-market et vous avez été victime du cambriolage à Plan-Cabanes vers 4 heures du matin, pouvez vous nous expliquer ce que vous faites dans la vie et comment s'est déroulé le cambriolage s'il vous plaît ? ». La victime se lève du banc et raconte toute la scène en détail. Une fois fini, l'avocate a enfin son tour de parole. Seulement, ses arguments ne sont pas assez pertinents car elle se concentre sur des « détails insignifiants » dit-elle elle-même. En conclusion Mohamed est coupable et passe, en ce moment même, ses journées en prison (3 ans) dont 5 ans d'interdiction de séjour.

Jugement de Mohamed Ali par Imane Kharrou 212¹

Lundi 3 novembre 2015

Mohamed arrive, menotté, accompagné de 4 policiers, il a l'air un peu effrayé et stressé. Mohamed est debout derrière le box, la juge le présente, lui demande de confirmer son prénom, son nom et sa date de naissance, le pays d'où il vient, sa nationalité. Car le jour de l'arrestation Ali a dit un de ses prénoms, les policiers ont cru que Ali avait menti sur son identité mais il a juste déclaré un des ses 2 prénoms : Mohamed, mais son nom complet est Mohamed Ali. Jeune homme marié avec une femme de nationalité française et père d'un enfant de 4 mois, Ali né à Oran (ville en Algérie), donc de nationalité algérienne est né en 1992, est âgé de 23 ans. Depuis 2012 il est domicilié en France, il dit travailler au marché pour sa famille.

La juge continue de parler, elle parle très doucement, et comme Ali n'entend pas les questions de la juge et que la juge n'entend pas les réponses d'Ali, elle lui demande de venir devant elle à la barre. La juge a très peur, elle demande aux policiers de le tenir et de rester à coté car sans les menottes elle ne se sent pas en sécurité.

Ali est accusé d'avoir volé une bouteille de vin et, apparemment, de d'avoir volé l'argent d'une caisse dans une épicerie et le téléphone d'un jeune garçon et, enfin, d'avoir poignardé un jeune homme dans la rue.

Ali dit avoir volé la bouteille car Mounir, qui était ce jour à l'épicerie, n'a pas voulu la lui donner. Ali était trop saoul et, de plus, avait fumé du cannabis. Pour ne pas prendre de risque Mounir n'a pas voulu lui passer la bouteille. Ali est sorti de l'épicerie puis il est revenu accompagné d'un couteau à la main, voilà ce que dit la juge. Lorsque la juge lui dit toutes ces choses Ali nie. Ali est stressé, il se touche les mains, le pantalon...

Quand Mounir, qui est juste un employé, a vu le couteau, il est monté à l'étage par peur d'être blessé et a laissé Ali faire ce qu'il voulait. D'après la caméra, Ali a ouvert la caisse avec le couteau et a volé des billets puis a pris une bouteille.

Ali dit de ne pas avoir cassé la caisse mais juste avoir pris la bouteille et être sorti de l'épicerie.

La juge dit qu'Ali s'est blessé à la main à cause de la caisse mais Ali dit avoir été frappé par des amis de Mounir dehors.

L'avocate d'Ali dit de ne pas avoir de vidéo accusant Ali d'avoir cassé cette caisse : « la vidéo n'existe pas ! »

La juge s'énerve lorsque l'avocate d'Ali essaie de le défendre alors que quand c'est l'avocat de Mounir la juge écoute attentivement. Lorsque la juge arrête l'avocate d'Ali, la famille d'Ali s'énerve car ce comportement leur a déplu.

L'avocate d'Ali dit qu'il est sorti de chez lui pour aller à la pharmacie de garde à 4h du matin pour des médicaments importants à Val de Crosse et non pas à Plan Cabane. Entre plan Cabane et Val de Crosse, il y a beaucoup de route, donc il ne peut pas être à deux endroits en même temps. Quand l'avocate d'Ali le défend, il se sent mieux et très soulagé

Ali a été frappé par des amis de Mounir devant l'épicerie il y a même un certificat médical qui témoigne des blessures, les policiers ont arrêté Ali au 3^{ème} étage d'un bâtiment pas loin de l'épicerie.

Ali avait déjà été condamné à 6 mois de sursis à cause d'un cambriolage, voilà ce que dit la juge mais Ali dit ne pas être la personne du cambriolage.

Puis la juge continue de parler, change de dossier, ouvre un autre dossier. Les faits d'Ali ne sont pas terminés, encore une fois Ali a été accusé de vol de téléphone et d'agression envers un jeune garçon, dans le même quartier, à Plan Cabane. Un jeune garçon, surnommé Erwan, qui va faire 15 ans en novembre, étudie à l'école de la Merci. Le jeune passe un matin, et en sortant du tram en allant sur la route de l'école, Ali l'interpelle et lui demande si Erwan a un téléphone à lui prêter. Erwan, l'air de rien, lui passe le téléphone par gentillesse. Ali, à la place de téléphoner, pose des questions sur le téléphone et demande à Erwan quelle est la marque du téléphone Erwan répond que c'est le dernier Samsung, donc le Samsung S6 qui coûte environ 700 euros. Lorsqu'Ali apprend ça, il sort le couteau et agresse le jeune. Ali lui

met le couteau sous la gorge et lui demande de partir sans crier, ni rien. Erwan, pensant qu'Ali rigole, ne bouge pas et demande son téléphone à plusieurs reprises à Ali. Ali commence à s'énerver et devenant de plus en plus agressif il lui court derrière, le couteau à la main et l'insulte : « nique ta mère » « fils de pute » « nique ton père » : Erwan comprend qu'Ali est sérieux, part en courant, en laissant son téléphone pour ne pas être blessé et se réfugie dans son collègue. Le jeune reste traumatisé jusqu'à ce jour explique la juge. Ali nie ce fait, dit que ce n'est pas lui mais il y a plusieurs témoins qui disent l'avoir vu à ce moment là.

Le policier prend les mains d'Ali, le menotte à nouveau et il va dans le box, et s'assoit, angoissé par ce que la juge va dire, la peur revient dans ses yeux.

Les avocates des victimes pensent tous la même chose et disent que ce n'est pas un bon père ni un père responsable pour le petit qui vient de naître. Il n'a rien à faire dehors a des heures comme celle là, il devrait être à leur coté, en cas de besoins, et pas dehors en train de se promener avec un couteau à la main.

La juge, un peu raciste d'après la famille et qui n'a aucune peine qui rejette que de la haine ni émotions ni rien du tout ,décide donc et dit à haute voix qu'il aura 3 ans de prison plus les 6 mois de sursis qu'Ali avait déjà eu au dernier jugement du cambriolage qui a été fait apparemment par lui, aucune opposition n'ayant été faite. Ali partira en prison pendant 3 ans et 6 mois. Fin du jugement Ali est pris par les policiers et est emmené en cellule directement, il commence sa prison dès le jour du jugement.

¹Les prénoms ont été modifiés.